

1^{ER} RENDEZ-VOUS DE L'ÉCONOMIE

L'accès à la commande publique

**Chambre de métiers et
de l'artisanat des Landes**
mardi 18 septembre 2018 – 9h > 11h



QUELQUES CHIFFRES NATIONAUX

La commande publique est un pan important de notre économie...

- **10% du PIB en 2014**
- **200 milliards d'euros en 2014**
(composée des marchés des collectivités territoriales, de l'Etat, des entreprises publiques ainsi que des concessions)... mais elle profite trop peu aux plus petites entreprises
- **PME = 99 % des entreprises mais seulement 58% du total des marchés et 30% des contrats publics en valeur**

QUELQUES CHIFFRES PLUS LOCAUX

En 2017, 186 marchés ont été passés pour le compte de la Ville de Mont de Marsan, de Mont de Marsan Agglo, du CCAS de Mont de Marsan et du CIAS du Marsan

(10 marchés de travaux, 131 marchés de fournitures et 45 marchés de services)

- **55% des attributaires = entreprises landaises**
- **24M par an en moyenne**
(13 M€ Agglo et 11 M€ Ville)

LES ACTEURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Les personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics locaux et nationaux) dénommées **acheteurs publics****
- **Les entreprises ou autres structures de droit privé, dénommées **opérateurs économiques****
- **Le **comptable public** (le Trésorier), qui règle les factures pour le compte de la collectivité**
- **Le **Préfet**, qui contrôle la régularité et la légalité des procédures de marchés publics**

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics relative aux marchés publics**
- **Décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016**
- **Textes fondés sur le droit européen**

LES PRINCIPES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

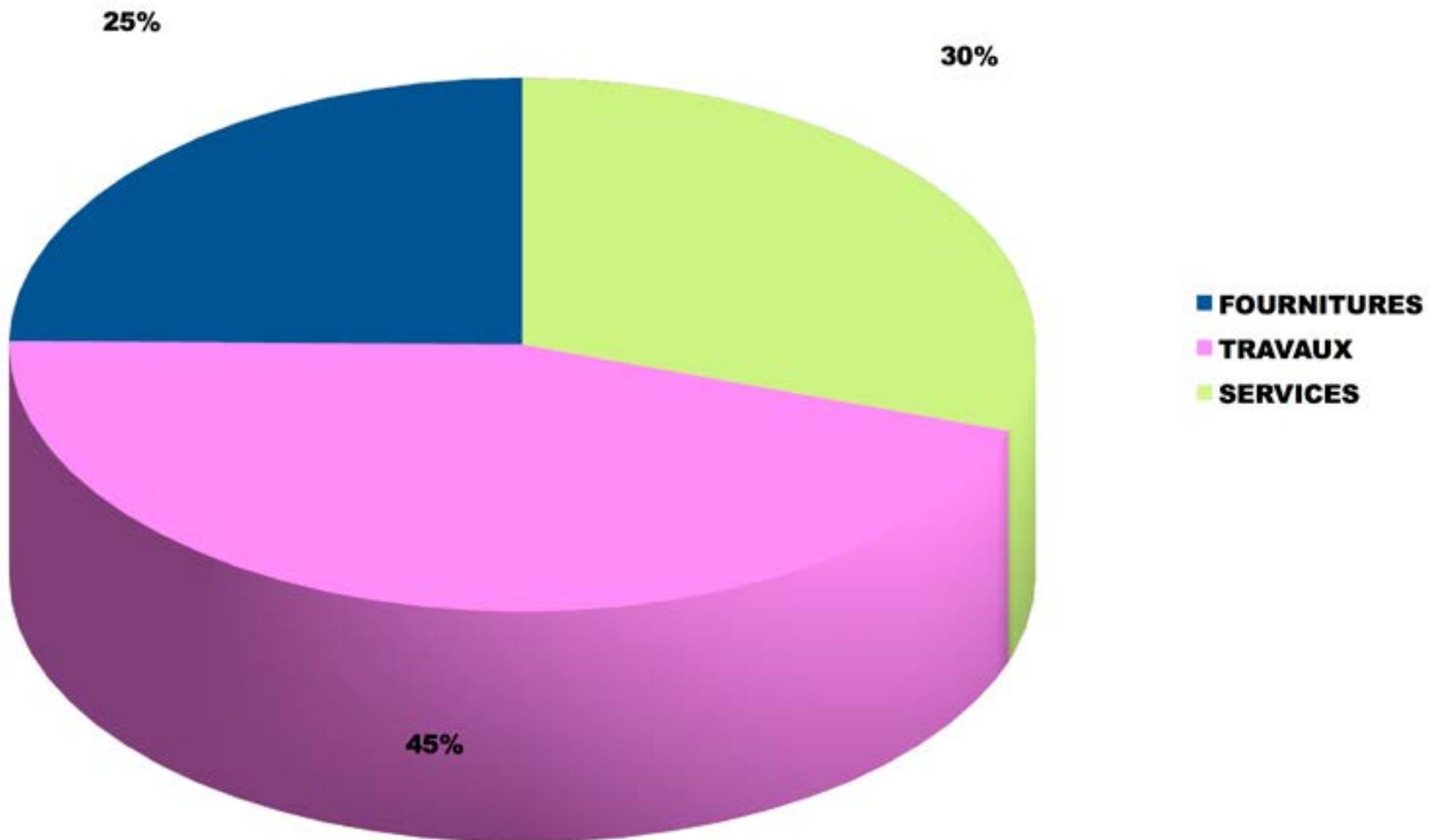
- **Liberté d'accès à la commande publique**
(quelle que soit la localisation géographique de l'opérateur économique : locale, nationale voir internationale)
- **Égalité de traitement des candidats**
- **Transparence des procédures**
(mesures de publicité, réponses écrites...)

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

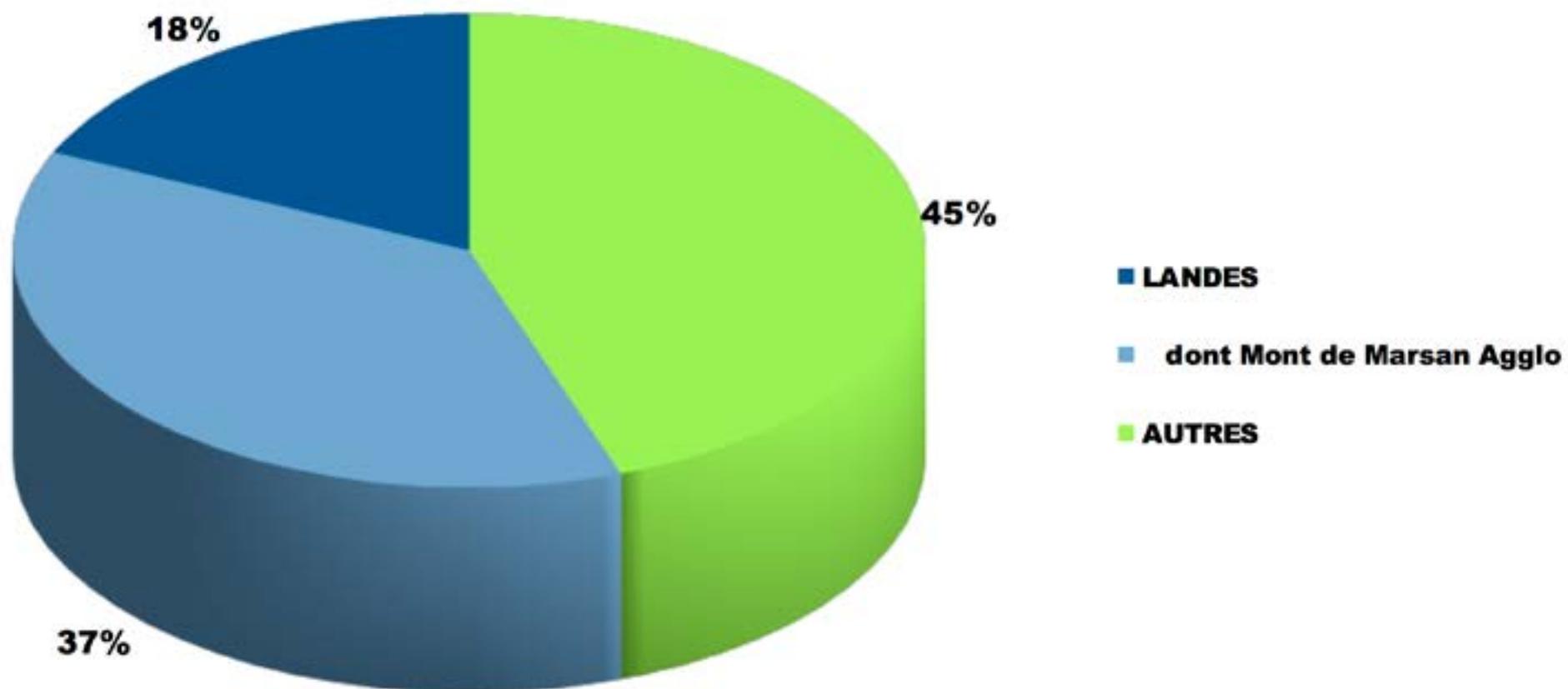
LES TYPES DE MARCHES

- **Travaux**
(bâtiments, voirie,...)
- **Fournitures**
(denrées alimentaires, matériel informatique, quincaillerie,...)
- **Services**
(nettoyage de locaux, prestation intellectuelle, maintenances de matériel...)

REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPES DE MARCHES (Mont de Marsan Agglo et Ville)



LOCALISATION DES OPERATEURS ECONOMIQUES



LES SEUILS RÉGLEMENTAIRES

Montant en € HT	Publicité minimale	Procédure de mise en concurrence
0 €		
↓	Aucune obligation	Procédure simplifiée (devis, gré à gré..)
25 000 €		
↓	Publicité adaptée (support au choix)	
90 000 €		Procédure adaptée
↓	Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) ou Journal d'Annonces Légales (JAL)	
221 000 € (fournitures - services) 5 548 000 € (Travaux)		
↓	Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne	Procédure formalisée (Appel d'offres notamment)

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS SUR LES PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS ?

- **Marchés “sur devis” ou de gré à gré : se faire connaître de l’acheteur public pour être consulté**
(en adressant un courrier à M. le Maire ou M. le Président)
- **Profils acheteurs, sites internet des acheteurs publics**
(ex : montdemarsan-agglo.fr ou montdemarsan.fr)

Mont de Marsan Agglo - accueil X

www.montdemarsan-agglo.fr/agglo/jsp/site/Portal.jsp

Rechercher

mont de marsan AGGLO

L'ACTU EN VIDÉOS

VIDÉO CAP SUR
MONT DE MARSAN
ET SON AGGLOMÉRATION

Rechercher... DE

PARTICIPEZ !
votre avis
enquête
Et savoir plus

18 COMMUNES, UN TERRITOIRE

Benquet
Bostens
Bougue
Bretagne de Marsan
Campagne
Campet
Gallères
Gélour
Laglorieuse
Lucbardez
Mazerolles
Mont de Marsan

CONNÂTRE L'AGGLO SES COMPÉTENCES L'AGGLO DEMAIN ACTUALITÉS S'INFORMER

Actualités à la Une

Marsan sur Scènes : 19 Rdv dans 11 communes !

Chaque été, durant le mois d'août, du théâtre, des lectures en plein air, des concerts, du cirque...
Ce rendez-vous s'ancre dans le territoire pour vous proposer des rencontres avec des artistes de tous horizons.
8^e édition tout le mois d'août... [lire l'article](#)
Découvrez [la programmation](#)
Nous suivre sur le [Facebook de Marsan sur Scènes](#).

[24/7/18]

Et aussi

Ouverture de la billetterie du Théâtre de Gascogne

Le début de la saison culturelle du Théâtre de Gascogne approche et la billetterie ouvre ses portes à la Boutique Culture :
- du 1er au 8 septembre, réservés à l'achat d'abonnements :

Parc Naturel Urbain

www.parcnaturelourbainmarsan.fr

Qualité de l'air

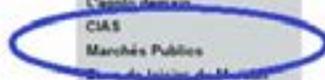
Médiathèque du Marsan

C.I.A.S. LE CENTRE INTERCOMMUNAL

EN 1 CLIC
L'agenda de Marsan
C.I.A.S.
Marchés Publics
Demande de location de Marsan
Délibérations du conseil
Réseau Tma et Tmar
Menus scolaires
Nous rendre visite
Emplois et Stages
Aide à domicile
Economie

m2mag

Conseil communautaire
Les élus de Mont de Marsan Agglo se sont réunis.





CONNAÎTRE L'AGGLO

SES COMPÉTENCES

L'AGGLO DEMAIN

ACTUALITÉS

S'INFORMER

Vous êtes ici : [accueil](#) > [Marchés Publics](#)

EN 1 CLIC

L'agglo demain
Marchés Publics
Délibérations du conseil
Economie
Immobilier d'entreprises
Réseau Tma et Tma+
Base de loisirs du Marsan
Emplois et Stages
Nous rendre visite
Aide à domicile



Annonces de marchés publics

Vous êtes fournisseurs, entreprises, prestataires de services, vous souhaitez participer à la réalisation de nos projets ? Téléchargez les dossiers de consultation en toute sécurité en vous rendant sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : marchespublics.landespublics.org

Annonces de marchés publics

[Avis attribution \(0\)](#)

[Avis pré-information \(0\)](#)

[Travaux \(0\)](#)

[Fournitures \(0\)](#)

[RVT LOGEDUC18](#)

LOGICIEL DE GESTION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, SOI
FAMILLE

Date de clôture : 15/10/2018 12:00

Listes des marchés conclus

(Article 133 du Code des marchés publics)

► Recensement marchés Agglo 2016

► Recensement marchés Cas 2016

► Recensement marchés 2015

► Recensement marchés 2014

► Recensement marchés 2013

► Recensement marchés 2012

► Recensement marchés 2011

► Recensement marchés 2010

les Landes en capitale MONT DE MARSAN

- MA VILLE
- MA MAIRE
- VISITE GUIDÉE
- JE PARTICIPE
- J'ENTREPRENDS

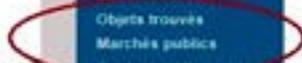
Rechercher

Je suis...
Sélectionnez...

J'ai besoin de...
Sélectionnez...

Renseignements pratiques
Sélectionnez...

- E. SERVICES**
- Démarches d'État civil
 - Plan de la ville
 - Infos travaux
 - Espace famille
 - Objets trouvés
 - Marchés publics
 - Contactez Allo mairie
 - Service-Public.fr
 - Dés (Tma)
 - Domaine public



Information
Marsan sur Scènes : 19 rdv dans 11 communes !

Le septième édition du festival "Marsan sur scènes" se déroulera durant tout le mois août. Du théâtre et des lectures en plein air, des concerts de blues, rock, classique, des rencontres avec des artistes de tous horizons. En bref, de nombreux rendez-vous festifs dans les communes du Marsan rythmeront votre été. Entrée gratuite pour la plupart des manifestations. Découvrez la programmation [23/7/18]

Information
Reprise des trottoirs place Pancaut

Des travaux de reprise des trottoirs de la place Pancaut en enrobé sont prévus ces prochaines semaines à Mont de Marsan. Ces travaux débuteront lundi 27 août. Le chantier avancera par phase et n'immobilisera donc pas toutes les places de parking. La fin du chantier est programmé pour le 14 septembre. [24/8/18]

Saison culturelle
Ouverture de la billetterie du Théâtre de Gascogne

Base de Loisirs du Marsan Dagnade

Base loisirs du Marsan Hamirap profitez de la

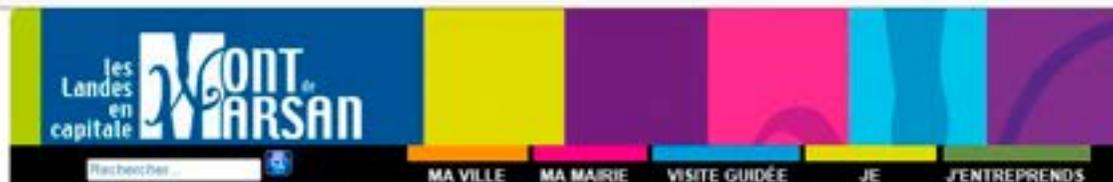
LIENONS LE CONTACT

Envoyer un courriel
Tél : 05 58 05 87 87
Toutes les coordonnées

Je m'informe

Recevoir la newsletter

- Journal municipal
- Les + en vidéo...
- S'abonner à m2m
- Panneaux lumineux
- Conseil municipal
- Archives actualités
- Publications



Vous êtes ici : accueil > J'ENTREPRENDS > Marchés publics

Je suis...
Sélectionnez...

J'ai besoin de
Sélectionnez...

Renseignements pratiques
Sélectionnez...

E. SERVICES

- Démarches d'état civil
- Plan de la ville
- Infos travaux
- Espace famille
- Objets trouvés
- Marchés publics
- Contactez A30 mairie
- Service Public.fr
- Bus (Tma)
- Domaine public
- Service des eaux
- Offres d'emploi

J'ENTREPRENDS

- Panorama économique
- Création d'entreprise
- Marchés publics

Marchés publics

Vous êtes fournisseurs, entreprises, prestataires de services, vous souhaitez participer à la réalisation de nos projets ? Téléchargez les dossiers de consultation en toute sécurité en vous rendant sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : marchespublics.landespublic.org

Annonces de marchés publics

Ann. attribution (0)	Ann. pré information (0)	Travaux (0)	Fournitures (0)	Services (0)
REP_BEA TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2018 Remplacement des canalisations A Avenue de la Côte d'Argent Date de clôture : 13/09/2018 12:00				
REP_RAMPE-STROCH RÉPÉTION DES DÉSORDRES DU PARRONS SAINT ROCH Date de clôture : 07/09/2018 12:00				

Liste des marchés conclus

[État des marchés de l'année](#)

Gardez le contact

Envoyer un courriel
Tél : 05 58 05 87 87
Toutes les coordonnées

Je m'informe

- Recevoir la newsletter
- Journal municipal
- Les + en vidéo...
- S'abonner à m2m
- Panneaux lumineux
- Conseil municipal
- Archives actualités
- Publications
- Contactez le webmestre

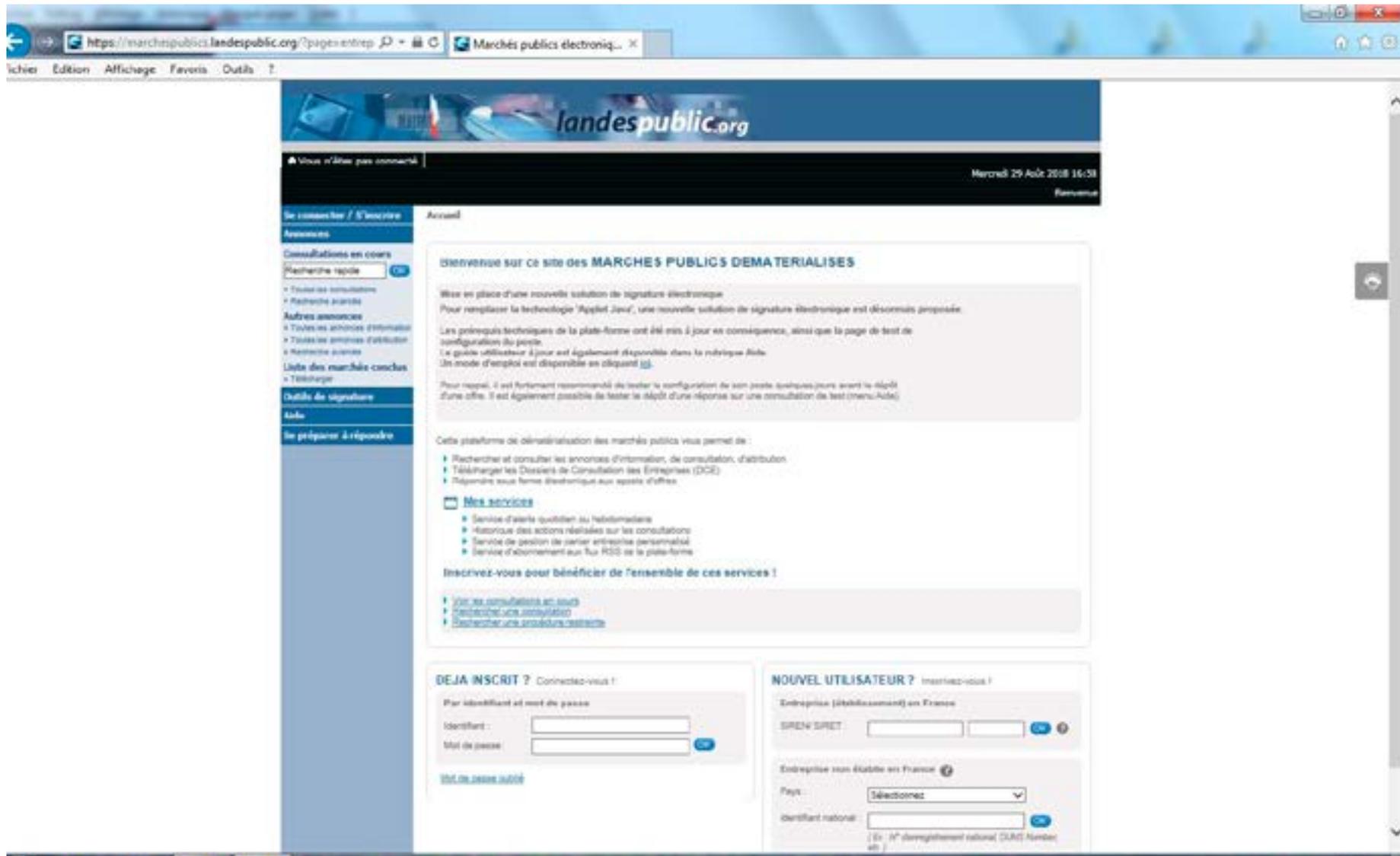
Mes loisirs

- Animations municipales
- Les associations
- Saison culturelle
- Musées
- Régie des fêtes
- Fêtes de la Madeleine
- Médiathèque du Marsan
- Parc naturel urbain

Liens

- Office de tourisme
- Municipaux
- Intercommunaux

- **Plateforme départementale des marchés publics des landes**
<https://marchespublics.landespublic.org>



• Supports de publication d'annonces de marchés publics

<https://www.boamp.fr>

The screenshot displays the BOAMP website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Edition', 'Affichage', 'Favoris', and 'Outils'. Below this, the BOAMP logo is prominently displayed, along with the text 'Bulletin officiel des annonces des marchés publics'. To the right, there are login options for 'ESPACE ENTREPRISE' and 'ESPACE ACHETEUR PUBLIC'. A central navigation bar contains links for 'Rechercher un marché public', 'Utiliser les services du BOAMP', 'Comment répondre à un marché public?', and 'Actualités'. The main content area features a search section titled 'Recherche rapide des marchés' with filters for 'Recherchez parmi' (les appels d'offres, les résultats de marchés), 'Critère géographique' (a map of France), 'Mots descripteurs', 'Mots présents dans l'avis', and 'Date de mise en ligne'. To the right, there are two promotional boxes: 'Un peu perdu dans les marchés publics?' and 'Créez vos alertes!'. At the bottom, there are four tiles: 'ZOOM SUR La dématérialisation des marchés publics', 'Simulateur des intérêts moratoires', and 'Guide de constitution du dossier d'offre et de'.

• Site internet marchesonline

<https://www.marchesonline.com/>

The screenshot shows the homepage of MarchésOnline.com. At the top, there is a navigation bar with the logo "MarchésOnline.com" and the tagline "La grande adresse des appels d'offres". To the right of the logo is a login section titled "CONNEXION COMPTE" with fields for "Identifiant" and "Mot de passe", and a "OK" button. Below the navigation bar is a horizontal menu with buttons for "RECHERCHE AVANCÉE", "AVIS PAR RÉGION", "AVIS PAR MÉTIER", "NOS OFFRES", "SERVICES +", "PACK ACHETEURS", and "INSCRIPTION".

Below the menu is a banner for "DÉMAT' À L'ACTE" with the text "LE SERVICE PONCTUEL ET SANS ENGAGEMENT" and a button "EN SAVOIR PLUS >>".

The main content area is divided into two columns. The left column is orange and features a "CONSULTEZ" section with the text "Plus de 400 000 avis de marchés, saisissez toutes les opportunités de croissance". Below this is a search form with fields for "Région, Département", "Mots clés", "Domaines d'activité", and "Date de publication". The right column is purple and features a "LANCEZ VOS APPELS D'OFFRES" section with the text "La solution complète pour lancer vos marchés (publication, dématérialisation, sourcing et devis)". Below this is a button "Espace acheteur" and a circular logo for "OFFICINE ÉCONOMIQUE & SECURITE FINANCIERE".

At the bottom, there are two sections: "ENTREPRISES" and "ACHETEURS". The "ENTREPRISES" section includes a call to action "Ne ratez plus aucun appel d'offres en vous inscrivant gratuitement" and a button "Je m'inscrits en tant qu'entreprise >>". It lists benefits such as "Un accès unique et gratuit aux appels d'offres et attributions publiés dans les principaux supports régionaux, nationaux et européens", "Une base multisectorielle, mise à jour quotidiennement", "Un moteur de recherche multicritères", "Création de profils de recherches ciblées pour trouver les appels d'offres qui vous correspondent", "Alertes emails pour rester toujours informés de toute nouvelle opportunité", and "Accès direct à la réponse en ligne, au téléchargement de DCE...". The "ACHETEURS" section includes the text "Accédez à l'ensemble des services de MarchésOnline" and lists services like "Publication & Diffusion" (1ère audience multisectorielle certifiée, Accès aux formulaires officiels, Saisie unique et aide à la rédaction) and "Dématérialisation" (Service à l'acte, Sans engagement, Simplicité et sécurité).

COMMENT DÉCHIFFRER UN DOSSIER DE CONSULTATION ? (1/2)

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est rédigé par l'acheteur public. Il comporte en règle générale les pièces suivantes :

- **règlement de consultation (RC)**
organisation de la consultation (nature de l'achat, procédure suivie, critères de jugement des offres, pièces de la consultation, contenu de la réponse...)
- **cahier des clauses administratives particulières (CCAP)**
fixe les modalités administratives d'exécution du marché (durée, prix, paiement, pénalités...)

COMMENT DÉCHIFFRER UN DOSSIER DE CONSULTATION ? (2/2)

- **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**
fixe les modalités techniques d'exécution du marché (caractéristiques techniques, normes...)
- **Acte d'engagement (AE)**
document contractuel, qui engage chacune des parties (acheteur et fournisseur)
- **Bordereau de prix unitaire (BPU) ou décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)**
offre financière du candidat
- **Autres pièces techniques**
(plans, rapports de bureaux d'études...)

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER DE RÉPONSE ?

Le règlement de consultation détaille les pièces à fournir par les candidats.

- **Volet **candidature** : la candidature permet d'évaluer la capacité du candidat à répondre au marché**
 - › **Quelles sont les informations qui peuvent être demandées par l'acheteur ?**
Références, chiffre d'affaire, certificats de qualification etc ...
 - › **Comment formaliser ma candidature ?**

* **Formulaires DC1 et DC2 téléchargeables :**
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

MARCHÉS PUBLICS DC2

**DÉCLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'issue de leur candidature (formulaire DC1).
 En cas d'adjudication, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt ou en réponse d'un avis ou d'une note d'invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.

A - Identification de l'acheteur
 (Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, le simple mention de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

B - Objet de la consultation
 (Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, le simple mention de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C1 - Cas général :

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécute la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des **DC** ;
- Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) ;

MARCHÉS PUBLICS DC1

**Lettre de candidature
DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹**

Sélectionner les colonnes du tableau

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.
 En cas d'adjudication, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.

A - Identification de l'acheteur
 (Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, le simple mention de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

B - Objet de la consultation
 (Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, le simple mention de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

* Document Unique de Marché Européen (DUME) à remplir en ligne puis télécharger :
<https://ec.europa.eu/tools/esp/> – <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Le Document Unique de Marché Européen en quelques clics

ACHETEUR PUBLIC ENTREPRISE

Vous êtes une entreprise, vous souhaitez :

CRÉER UN DUME

FUSIONNER DEUX DUME

RÉPONDRE À UN DUME

REUTILISER UN DUME

VISUALISER UN DUME

Siret

Identifiant

France

SUIVANT →

Actualités

Au 1er avril 2018, un nouvel outil de candidature aux marchés publics est mis en ligne. Entièrement dématérialisé, le « Service DUME » permet de répondre dès maintenant à l'obligation de dématérialisation de la passation des marchés (phase candidature).

Il comporte une déclaration sur l'honneur des candidats. Sa version disponible sur les profils d'acheteur permet de répondre aux exigences du principe du « Dites-le-nous-une-fois ».

Qui sommes nous? Mentions légales Contactez-nous

CHORUS PRO ACHETEUR ENTREPRISE PAGE

- **Volet offre** : l'offre permet d'évaluer la réponse au besoin exprimé par l'acheteur public

- › **Acte d'engagement**

(fourni dans le dossier de consultation)

- › **Documents financiers**

Bordereau de prix ou Décomposition du prix global et forfaitaire (généralement fourni dans le dossier de consultation mais il arrive que les candidats aient à remettre leur propre cadre de devis)

- › **Mémoire technique**

(soit cadre fourni à remplir, soit document à rédiger librement par le candidat au vu des informations demandées dans le règlement de consultation) qui détaille moyens humains et matériels, les modalités de mise en œuvre, le calendrier de mise en œuvre

Ce document permet de juger la valeur technique de l'offre :

- le plus précis possible ;
- adapté aux circonstances et besoins du marché.

QUELS SONT LES MOTIFS LES PLUS COURANTS D'OFFRES REJETEES OU DEPRECEIEES ?

- **Offre remise hors délai**
- **Mémoire technique incomplet ou trop généraliste**
- **Cahier des charges non respecté**
- **Offre de prix décalée**

COMMENT AMELIORER LES CHANCES D'OBTENTION D'UN MARCHE ?

Conseils / points à ne pas négliger (1/3)

- **S'aider de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la rédaction des documents de réponse, pour la formation ou pour un accompagnement technique**

Contact : service économique – s.eco@cma-40.fr – 05 58 05 81 70

- **Contacteur le service / l'acheteur qui a lancé la procédure pour demander des renseignements**

Contact Agglo et Ville de Mont de Marsan : Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – marchespublics@montdemarsan-agglo.fr – 05 58 05 87 62

- **Se regrouper pour faire une meilleure offre**
le groupement momentané d'entreprises, la sous-traitance

COMMENT AMELIORER LES CHANCES D'OBTENTION D'UN MARCHE ?

Conseils / points à ne pas négliger (2/3)

- **Vérifier la date et l'heure** limite de remise des offres
- **Prendre connaissance des documents demandés pour la réponse (listés dans le règlement de consultation) de manière à remettre un dossier complet**
- **Lire l'ensemble des documents mis à disposition dans le dossier de consultation**
- **Ne pas hésiter à poser des questions**
à la collectivité ou l'organisme qui a lancé la procédure pendant la phase d'étude et de remise des offres (bonne compréhension du besoin)

COMMENT AMELIORER LES CHANCES D'OBTENTION D'UN MARCHE ?

Conseils / points à ne pas négliger (3/3)

- **Bien travailler le mémoire technique et l'adapter aux besoins de l'acheteur public**
(inutile de multiplier les documents généraux, attention aux erreurs de “copier-coller”)
- **Bien prendre connaissance des critères de jugement des offres et de leur pondération**
(la règle est celle du «mieux-disant» et non systématiquement celle du “moins-disant”)

MONT DE MARSAN AGGLO ET LA VILLE FACILITENT L'ACCES DES TPE-PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Allotir les marchés**
- **Encourager les groupements d'entreprises**
(sauf cas dûment justifié, toutes les formes de groupement sont acceptées)
- **Répondre aux questions des entreprises lors de la constitution du dossier**
- **Verser l'avance forfaitaire (avance de trésorerie)**
- **Optimiser les délais de paiement des factures**
- **Informers les candidats sur les motifs de rejet de leur offre**

LA DEMATERIALISATION (1/2)

À compter du 1^{er} octobre 2018 : obligation de déposer les réponses aux marchés publics de manière électronique, pour tout achat d'un montant supérieur à 25 000 HT

- **Dématérialisation de l'ensemble de la phase de consultation**
l'accès au dossier de consultation, les échanges avec l'acheteur public en cours de publicité (questions), la remise des plis
- **Le support homologué est la plateforme [landespublic](#)**
pour ce qui concerne Mont de Marsan Agglo et la Ville de Mont de Marsan, comme la quasi-totalité des collectivités landaises
- **Signature électronique des pièces du marché (notamment l'acte d'engagement lorsque l'acheteur le demande)**
le certificat de signature électronique est l'équivalent numérique de la signature manuscrite

LA DEMATERIALISATION (2/2)

Il existe plusieurs sortes de certificats qui ne peuvent pas tous être utilisés pour répondre à un marché public.

Avant d'acheter un certificat de signature électronique (CSE), s'assurer :

- qu'il est conforme au référentiel général de sécurité (RGS) ;
- qu'il convient pour la réponse aux marchés publics ;
- qu'il sera fourni dans les temps ;
- que la personne titulaire du CSE dispose bien du pouvoir d'engager la société.

Pour en savoir plus

Guide très pratique – rédigé par le Ministère de l'Économie à destination des entreprises



<https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-tres-pratique-pour-accompagner-acheteurs-et-entreprises-sur-dematerialisation-des-marches>

LE PAIEMENT DES MARCHES (1/2)

L'exécution du budget des collectivités locales est régie par le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Ce principe général a pour but d'éviter les risques de fraude et de gestion de fait sachant qu'il s'agit d'argent public.

- L'autorité, qui exécute le budget et donne les ordres de paiement ou d'encaissement, est appelée l'ordonnateur.
- Celui qui manie les fonds, appelé le comptable, est généralement un fonctionnaire du Trésor Public nommé par le Ministère du Budget et des Finances.
- Le délai global de paiement est de 30 jours dont :
 - › 20 jours réservés à l'ordonnateur
 - › 10 jours réservés au comptable

LE PAIEMENT DES MARCHES (2/2)

- **Les 20 jours réservés à l'ordonnateur**
 - › pour vérifier la régularité de la facture (liquidation) au regard du Bon de Commande (BC) ou du Marché qui est un préalable obligatoire : cette étape fait intervenir le service des finances, le service des marchés et le service gestionnaire qui a passé la commande
 - › pour donner l'ordre au comptable du trésor de payer (mandatement) après vérification
- **Les 10 jours réservés au comptable du trésor**
 - › pour payer les factures après contrôle de la régularité des imputations comptables, des pièces justificatives et de la disponibilité des crédits

LE PAIEMENT DES MARCHES PAR LA VILLE ET L'AGGLO

En 2017, plus de 20 000 mandats et 10 000 factures ont été traités et payés en moyenne en 30 jours, délai que nous cherchons à améliorer grâce à :

- **la dématérialisation des factures**

via “chorus” (plate-forme nationale de dépôt des factures par les fournisseurs de collectivités locales, service gratuit mais obligatoire) afin d'améliorer les coûts et les délais de traitement et entraîner des gains de productivité :

- > pour les PME de 10 à 250 salariés au 1^{er} janvier 2019
- > pour les micro entreprises de moins de 10 salariés au 1^{er} janvier 2020

- **la réduction du nombre et du rythme de factures**

60% de nos factures sont inférieures 1 000 €

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Un **cadre réglementaire** organisant la commande publique qui s'impose à tous (acheteurs publics comme opérateurs économiques). La **commande publique est ouverte à tous** à la condition de respecter le cadre et d'attacher un soin particulier aux dossiers de réponses
- L'échéance du 1^{er} octobre pour la **dématérialisation** complète des procédures de passation et d'exécution des marchés publics. L'obligation progressive de la dématérialisation des factures jusqu'à l'échéance du 1^{er} janvier 2020
- De nombreuses démarches sont mises en place par nos collectivités **pour faciliter l'accès de TPE-PME à la commande publique**
- De nombreux outils et acteurs sont à votre disposition pour vous faciliter l'accès à la commande publique et **vous aider** à répondre de manière efficace. **N'hésitez pas à utiliser ces ressources !**

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics**

<https://www.boamp.fr/Espace-entreprises/Comment-repondre-a-un-marche-public/Sommaire>

- **Service-public-pro**

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/N31386>

- **Ministère de l'économie et des finances**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>

CONTACTS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS QUOTIDIENS

- **Chambre de métiers et de l'artisanat**

- > **Développement** : investissement, démarche commerciale, recrutement, organisation, gestion...
- > **Formation**

Contact Service économie :

05 58 05 81 70 – s.eco@cma-40.fr

- **Mont de Marsan Agglo**

- > **Développement** : foncier, immobilier, financement, informations économiques du territoire...

Contact Pôle développement économique :

05 58 51 88 88 – contact.entreprendre@montdemarsan-agglo.fr